



DIMANCHE 18 OCTOBRE 2009

CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL

SAINT CERE – SAINT JEAN LAGINESTE – MONT SAINT JOSEPH

BULLETIN D'ENGAGEMENT

A renvoyer avant le 14 octobre 2009 accompagné du règlement (5€ licencié UFOLEP – 6€ Licencié FFC ou FSGT – 7€ autres licenciés ou non licenciés)

à : **Frédéric FRAYSSE, 10 rue Bourseuil, 46400 SAINT CERE**
T. 05.65.38.10.36 ou 06.87.14.64.15
Mail : gourdoncyclisme@free.fr

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : AGE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

LICENCIE : .. OUI .. NON

CATEGORIE :

FEDERATION : .. FFC .. FSGT .. UFOLEP ..

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte le règlement (au dos de cet imprimé) de cette épreuve et dégage la responsabilité du Gourdon Cyclisme en cas d'accident.

J'ai également en ma possession un certificat médical en cours de validité m'autorisant à la pratique du cyclisme en compétition pour les non licenciés et les licenciés autres que ceux de l'UFOLEP, la FFC et la FSGT.

Fait à le :

Signature (des parents pour les mineurs) :

UN VIN D'HONNEUR SERA OFFERT PAR LA MAIRIE DE SAINT JEAN LAGINESTE À L'ISSUE DE L'ÉPREUVE ET DE LA REMISE DES RECOMPENSES.

REGLEMENT

Epreuve dénommée : Contre la montre Saint Céré – Saint Jean Lagineste – Mont Saint Joseph.

Catégorie : Toutes

Distance parcours : 8,9 Km

Remise des dossards : A partir de 13h30. (Restaurant Auberge du Pont Neuf).

Premier départ : 14h30.

Art. 1 Le port du casque est obligatoire pour tous les participants.

Art. 2 Le Gourdon Cyclisme est assuré pour cette organisation suivant les obligations Ufolep .

Art. 3 Tous les coureurs et suiveurs devront respecter le code de la route et n'utiliser que la partie droite de la chaussée. Tout accident dû à une imprudence ne saura impliquer la responsabilité de l'organisateur.

Art. 4 Les coureurs et suiveurs sont censés connaître l'itinéraire et seront seuls responsables des erreurs de parcours ainsi que des accidents causés en dehors du circuit avant, pendant et après la course.

Art. 5 Les suiveurs et signaleurs autres que ceux désignés par l'organisateur sont interdits sur le parcours.

Art. 6 Le ravitaillement en course est interdit.

Art. 7 Tous les cas non prévus au présent règlement seront réglés par l'organisateur.

Art. 8 Récompenses :

Le premier du classement scratch

Le premier de chaque catégorie UFOLEP :

(1^o catégorie - 2^o catégorie - 3^o catégorie - 4^o catégorie – Jeunes 15-16 ans – Jeunes 13-14 ans.)

Le premier FFC

Le premier FSGT

Le premier Non licencié

La première Féminine

Les premiers des catégories d'âge (Toutes fédérations confondues) :

(13-14 ans - 15-16 ans - 17-18 ans - 19-29 ans - 30-39 ans - 40-49 ans - 50-59 ans - + de 60 ans)

Les récompenses ne sont pas cumulables.

Parcours et profil du contre la montre.

